

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 29 JANVIER 2009

DELIBERATION N° 09 - 01

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 22.01.2009

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

L'an deux mille huit, le jeudi 29 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati, Chabaud Marc et Barthélémy.

Absent :

A été élu secrétaire : M. Roux

<p><u>OBJET :</u> CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DELEGUEE DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE : AVENANT N°2</p>

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 07.04 du 8 mars 2007, approuvant la nouvelle convention avec le Conseil Général, relative à l'organisation déléguée du transport scolaire à destination des écoles de Bonnieux.

Cette convention étant conclue pour un an et renouvelable expressément quatre fois pour une durée maximale de cinq ans, Monsieur le Maire rappelle qu'elle a déjà été renouvelée pour un an par *Avenant N°1* approuvé par délibération n° 07-23 en date du 26 juillet 2007. Il convient de la reconduire à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'*Avenant n° 2* qui prolonge jusqu'au 31 août 2009 la convention relative à l'organisation déléguée du service de transport scolaire ;
- donne tout pouvoir au Maire pour le signer ainsi que tous autres documents nécessaires.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication du : 30.01.2009